

N° 2022/O2/026

**MUZIONE  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DIPUSITATA DA** : MME VANINA BORROMEI POUR LE GROUPE  
« AVANZEMU », ET A LAQUELLE S'ASSOCIE LE GROUPE  
“ FÀ U POPULU INSEME ”
- **UGHJETTU** : ENVELOPPE DE DOTATION DE CONTINUITÉ  
TERRITORIALE POUR LE TRANSPORT DE PASSAGERS ET  
DE MARCHANDISES

---

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 4424-16 à L. 4424-21 régissant les compétences de la Collectivité de Corse liées aux transports ainsi que l'article L. 4425-26 spécifique à la dotation de continuité territoriale,

**CONSIDERANT** le contexte économique et social lié à la crise énergétique mondiale actuelle,

**CONSIDERANT** l'impact de cette crise sur le coût des carburants et ses conséquences inflationnistes sur l'ensemble des pans du tissu socio-économique,

**CONSIDERANT** l'ensemble des indicateurs économiques qui placent la Corse comme région la plus pauvre de France,

**CONSIDERANT** les nombreux handicaps liés à l'insularité du territoire,

**CONSIDERANT** la continuité territoriale comme un service public essentiel pour la Corse et les Corses que ce soit du point de vue économique, social, médical...

**CONSIDERANT** l'enveloppe de dotation territoriale, dont le montant est resté invariable depuis 2009, qui a pour but de financer l'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale,

**CONSIDERANT** la prise en charge de l'utilisation du carburant des véhicules maritimes et aériens dans le cadre de l'organisation de ces transports,

**CONSIDERANT** la volatilité du prix des carburants et l'importance du volume

nécessaire concernant cette ressource afin d'assurer annuellement ce service public,

**CONSIDERANT** l'impact que peut avoir le prix du carburant, notamment dans le contexte inflationniste actuel, sur le coût des transports,

**CONSIDERANT** que l'usager corse ne pourrait supporter une augmentation significative du prix des billets pour compenser cette hausse,

**CONSIDERANT** la nécessaire prise en compte de l'inflation pour l'ensemble des dispositifs relevant d'un service public ou d'un droit à destination des usagers territoriaux,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** solennellement à l'Etat, eu égard au contexte inflationniste et à l'augmentation importante du prix des carburants, l'adaptation du montant de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale.

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse afin de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

\* \* \*

**ADOPTÉE à l'unanimité le 28 Octobre 2022.**

*(Délibération N° 22/260 AC du 28/10/2022)*

\* \* \*